

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

SC8659

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-deuxième session ordinaire
21 - 25 janvier 2013
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/760 (XXII)
Original : Anglais

RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DES QUESTIONS D'ETAT CIVIL
3 - 7 SEPTEMBRE 2012, DURBAN (AFRIQUE DU SUD)

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE DES
MINISTRES EN CHARGE DES QUESTIONS D'ÉTAT CIVIL
3 - 7 SEPTEMBRE 2012, DURBAN (AFRIQUE DU SUD)**

Contexte

1. Un programme continental pour l'amélioration des systèmes d'état civil et de statistiques vitales est en cours de mise en œuvre par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies. Ce programme, connu sous le nom de Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'état civil et de statistiques vitales (APAI-CRVS) est basé sur les orientations données par les ministres chargés des questions d'état civil à leur première Conférence tenue en août 2010 à Addis-Abeba, pour la réforme des systèmes nationaux d'état civil et de statistiques vitales (CRVS) selon une approche holistique tenant compte du caractère pluridisciplinaire des systèmes. Le Secrétariat du programme est basé au Centre africain pour la Statistique (CAS). Les ministres ont demandé à la Commission de l'Union africaine d'envisager l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains en charge des questions d'état civil et des statistiques vitales en tant que plate-forme continentale permanente se réunissant une fois tous les deux ans pour évaluer les progrès accomplis et fournir des orientations pour l'amélioration des systèmes d'état civil et de statistiques vitales dans les pays africains.

2. La deuxième Conférence des ministres africains en charge des questions d'état civil s'est tenue du 3 au 7 septembre 2012 au Centre international des congrès de Durban (Afrique du Sud). Le thème de la Conférence : «Améliorer l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'état civil». La Conférence s'est déroulée en deux réunions dont la première, la réunion des experts, d'une durée de trois jours, s'est tenue du 3 au 5 septembre 2012 au Centre international des congrès de Durban, et la deuxième, la réunion ministérielle, les 6 et 7 septembre 2012. La réunion des experts a servi de forum préparatoire aux travaux de la réunion ministérielle.

3. La Conférence était organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine, la BAD, la CEA, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR, l'OMS et le Réseau de métrologie sanitaire (RMS). Ont participé à la réunion environ 400 participants dont des ministres en charge des questions d'état civil, des ministres de la Santé de certains pays, des responsables des bureaux nationaux d'enregistrement des actes d'état civil et des bureaux nationaux de statistiques, des représentants d'institutions de formation statistique, des Communautés économiques régionales, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises privées s'occupant des procédures d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, d'organisations communautaires et d'un groupe de Jeunes statisticiens africains du Programme de renforcement des capacités Isibalo géré par Statistics South Africa.

4. La Conférence de l'Union par Décision Assembly/AU/Dec.424 a approuvé la recommandation de la première Conférence ministérielle sur l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains en charge des questions d'état civil en tant que forum permanent de l'Union africaine sur les questions d'état civil.

Objectif

5. La Conférence avait pour objectif d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration adoptée par les ministres africains en charge des questions d'état civil à leur première Conférence tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en août 2010. A cette conférence, les ministres avaient reconnu le rôle important joué par les actes d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) de la plupart des pays africains, bien qu'ils ne soient pas suffisamment développés. Les ministres ont donc donné mandat à la CEA, à la Commission de l'Union africaine et à la BAD de soutenir les différents processus techniques qui contribueront à la mise en œuvre du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes CRVS. Une des recommandations clés des ministres porte sur une étude d'évaluation des systèmes CRVS en Afrique. Les ministres ont également approuvé un plan continental détaillé à moyen terme (PMT) comprenant des activités spécifiques à entreprendre.

6. Les objectifs spécifiques de la Conférence étaient les suivants:

- a) évaluer les progrès réalisés depuis la première Conférence;
- b) demander aux pays de régler les problèmes d'ordre systémique et institutionnel et de ressources humaines et d'infrastructures ;
- c) demander aux pays d'intégrer les opérations et les services d'état civil et de statistiques vitales dans les systèmes nationaux de gestion de l'information sanitaire et d'identification;
- d) élaborer des stratégies pour l'achèvement rapide des phases préparatoires et de réorientation dans tous les États membres; et
- e) élaborer des stratégies de suivi des progrès et des mécanismes pour prendre des mesures de responsabilisation au plus haut niveau.

Résumé des travaux de la Conférence

7. La Conférence a été ouverte par le Président de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence Jacob Zuma. Ont participé à la Conférence aux côtés de S.E. Jacob Zuma, la Ministre de l'Intérieur d'Afrique du Sud et Présidente élue de la Commission de l'Union africaine, Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini Zuma, le Commissaire aux Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, Dr Mkwezalamba Maxwell, le Directeur du Département des Statistiques de la BAD, Dr Charles Lufumpa,

et le Directeur du Centre africain pour la Statistique de la CEA, Dr. Dimitri Sanga, représentant le Secrétaire exécutif de la CEA.

8. Une déclaration liminaire a été prononcée par le Professeur Miriam Were, membre du Groupe d'examen indépendant d'experts sur l'information et la responsabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, mandatée par le Secrétaire général des Nations Unies.

9. La réunion a débuté avec des discussions qui visaient à définir la place de l'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans l'Agenda pour l'intégration africaine. Les discussions ont permis de souligner le rôle des CRVS en ce qui concerne les aspects politique, économique, social et culturel de l'Agenda. Des présentations ont été faites par les principales organisations régionales et internationales sur le thème ainsi que par un représentant des Jeunes statisticiens africains d'Isibalo.

10. Les présentations qui ont été faites sont les suivantes :

- Etat civil et statistiques vitales et intégration africaine: Commission de l'Union africaine ;
- Droits des enfants et des femmes: UNICEF ;
- Questions des réfugiés et défis connexes: HCR ;
- Service et gestion de la santé publique: OMS-RMS
- Suivi des Indicateurs du développement: FNUAP
- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA): Président du Symposium sur le développement de la Statistique en Afrique (SDSA) ;
- Etat civil en Afrique: Une urgence dans l'urgence: Jeunes statisticiens africains d'Isibalo.

11. Au cours de la troisième séance de travail, une présentation sur le programme APAI-CRVS a été faite par un représentant du Secrétariat régional des systèmes CRVS. La présentation a porté sur les principales orientations données par les ministres en charge des questions d'état civil, à leur première Conférence, un bref historique du programme, la structure du programme, l'état de mise en œuvre du Plan à moyen terme (MTP) sur l'état civil et les statistiques vitales, les différentes parties prenantes au programme et les activités proposées pour le Programme. Au cours de cette séance, le document stratégique sur l'APAI-CRVS a été présenté à l'approbation des ministres.

12. Les résultats de l'étude d'évaluation continentale et un rapport formel sur les progrès réalisés concernant l'initiative continentale ont été présentés par le Secrétariat régional du CRVS au cours de la quatrième séance de travail qui a été suivie d'une séance de présentation des expériences des pays concernant différents aspects de l'état civil et des statistiques vitales. Certains pays ont fait des présentations sur les thèmes suivants : Etats civil et statistiques vitales et Identité nationale ; Etat civil et statistiques vitales et application des TI ; prestation de services et Etat civil et statistiques vitales; Etat civil et statistiques vitales dans les situations post-conflit et Suivi des opérations d'état civil et de statistiques vitales.

13. La sixième séance de travail était technique et a été dirigée par le Secrétariat régional du CRVS. Deux documents techniques ont été présentés sur les thèmes suivants:

- a) enregistrement des décès, attribution et certification des causes des décès et collecte des statistiques de décès dans le cadre du Programme APAI-CRVS ;
- b) stratégie pour améliorer l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'état civil et des statistiques vitales.

14. La première présentation a proposé un changement d'approche pour améliorer l'enregistrement des décès en Afrique. La deuxième présentation a proposé plusieurs approches pour relever les défis liés à l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'état civil et des statistiques vitales.

15. Au cours de la septième séance, les présentations ont été examinées de même que les orientations proposées. L'objectif de la séance était de faire comprendre les questions générales et programmatiques qui devaient être incorporées dans la déclaration ministérielle. A l'issue de la séance, les conclusions et recommandations de la Conférence ont été présentées et la Déclaration ministérielle a été élaborée.

Déclaration ministérielle

16. Dans leur Déclaration ministérielle (Annexe 1), les ministres ont fait un certain nombre de recommandations dont voici les principales :

- a) élaborer d'urgence des plans d'action nationaux chiffrés sur l'état civil et les statistiques vitales, reflétant les priorités nationales définies sur la base des évaluations complètes à entreprendre avec le soutien du Secrétariat et des organisations partenaires;
- b) élaborer des lois et des mesures à assurer l'enregistrement obligatoire et rapide de tous les actes d'état civil dans nos pays, et garantissant à tous un accès égal au système, indépendamment de la nationalité ou du statut juridique ;

- c) accorder la priorité au système CRVS et allouer des ressources humaines et financières adéquates pour les opérations quotidiennes d'état civil et de statistiques vitales dans nos pays, y compris la mise en œuvre des plans d'action nationaux afin d'assurer la viabilité du système et l'appropriation par les pays;
- d) prendre des mesures pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'état civil en créant au niveau local grâce aux structures et réseaux de services existants, en particulier ceux du secteur de la santé;
- e) les États membres et les partenaires au développement doivent renforcer le Secrétariat de la CRVS à la CEA en le dotant de ressources suffisantes et du personnel nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat tel que recommandé par la première Conférence ministérielle ; et
- f) l'Union africaine doit mettre à disposition les ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir le programme de développement du système d'état civil et de statistiques vitales.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Préambule

Nous, Ministres africains en charge des questions d'état civil:

1. Avons tenu notre deuxième Conférence les 6 et 7 septembre 2012 à Durban (Afrique du Sud) sur le thème : *Améliorer les infrastructures institutionnelles et humaines du système d'état civil et de statistiques vitales*. La Conférence a été organisée conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Réseau de Métrologie sanitaire (RMS);
2. Exprimons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple d'Ethiopie pour le décès de Son Excellence Meles Zenawi, Premier ministre de la République d'Ethiopie, dont l'engagement total pour le développement de l'Afrique a contribué à placer le système d'état civil et de statistiques vitales dans l'Agenda de développement des pays africains. . Nous exprimons également nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Ghana pour le décès de Son Excellence le Professeur John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana, dont la contribution au développement de l'Afrique. Nous exprimons en outre nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Malawi pour le décès de Son Excellence Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi, dont nous saluons la contribution au développement de l'Afrique.
3. Souhaitons la bienvenue à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau membre de la Conférence;
4. Rappelons les engagements pris lors de notre première Conférence tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en août 2010 d'examiner les questions d'état civil et de statistiques vitales et de leur accorder la priorité en tant que programme continental, et de prendre des mesures pour réformer et améliorer les systèmes d'état civil et de statistiques vitales dans nos pays. À cet égard, nous convenons que le thème de notre deuxième Conférence est à la fois opportun et pertinent pour la mise en place de systèmes d'état civil et de statistiques vitales efficaces, viables et durables en Afrique;
5. Saluons la Décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Réf. Assembly/AU/DEC.424) approuvant l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains en charge des questions d'état civil en tant que forum permanent de l'Union africaine sur les questions d'état civil ;

6. Saluons les progrès accomplis par les États membres, depuis la première Conférence tenue en août 2010, en termes d'amélioration des systèmes d'état civil et de statistiques vitales, ainsi que la contribution des organisations régionales africaines, des différentes organisations des Nations Unies et des autres partenaires au développement;
7. Félicitons le Secrétariat de la CRVS à la CEA pour ses efforts de coordination des interventions internationales et régionales, qui se sont traduits en la création de plates-formes continentales telles que le Groupe restreint continental sur l'état civil et les statistiques vitales et le forum des parties prenantes;
8. Nous félicitons de la contribution des Jeunes statisticiens africains (YAS) au développement de l'état civil et des statistiques vitales en Afrique, y compris leur participation à la présente Conférence;
9. Nous félicitons de la participation et de la contribution des organisations non gouvernementales, y compris le rôle du secteur privé dans l'élaboration future des systèmes d'état civil et de statistiques vitales en Afrique;
10. Convenons que l'état civil est une fonction normale du gouvernement, dont les implications sont très importantes pour la sécurité nationale, la politique à mener, la gouvernance, la planification, le suivi et l'évaluation du développement;
11. Sommes conscients des défis qui continuent de se poser à nos pays en matière de développement de systèmes d'état civil et de statistiques vitales, en particulier le scandale de l'invisibilité, tel que souligné dans le rapport d'évaluation régionale complète établi par le Secrétariat, et réitéré par Son Excellence Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud;
12. Reconnaissons l'importance continue de l'état civil et des statistiques vitales dans la promotion de l'Agenda de développement de l'Afrique, y compris l'accélération de l'intégration régionale, la réalisation des priorités du NEPAD et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
13. Prenons note des recommandations de la réunion du Groupe d'experts, qui a précédé la présente Conférence, sur la nécessité de relever les défis de développement de systèmes d'état civil et de statistiques vitales en Afrique;
14. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de réaffirmer notre engagement et d'intensifier nos efforts pour réformer et améliorer les systèmes d'état civil dans nos pays. À cet égard, nous approuvons pleinement les recommandations de nos experts sur les stratégies pour l'amélioration des systèmes d'état civil ainsi que le programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'état civil et de statistiques vitales (APAI-CRVS) visant à améliorer l'état civil, aux niveaux national et régional.

15. À la lumière des recommandations, nous décidons ce qui suit :
- a. poursuivre nos efforts d'élaboration de politiques et de stratégies appropriées en vue de réformer et d'améliorer nos systèmes d'état civil, et de les intégrer dans les plans et programmes nationaux de développement, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous nous engageons à élaborer d'urgence des plans d'action nationaux chiffrés sur l'état civil, reflétant les priorités nationales définies sur la base des évaluations complètes qui seront effectuées avec le soutien du Secrétariat et des organisations partenaires;
 - b. élaborer des lois et des mesures propres à assurer l'enregistrement rapide et obligatoire des actes d'état civil dans nos pays, et garantissant à tous un accès égal au système, indépendamment de la nationalité ou du statut juridique. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour les lois sur l'état civil et les statistiques vitales dans nos pays respectifs, conformément aux directives continentales et internationales et en tenant compte de l'évolution des besoins et des innovations;
 - c. adopter des technologies appropriées pour accélérer et intensifier les actes d'état civil, gérer les dossiers d'état civil, et garantir leur intégrité et leur sécurité contre les catastrophes naturelles, les guerres civiles, etc.;
 - d. accorder une haute priorité au système d'état civil et assurer l'allocation de ressources humaines et financières adéquates pour les opérations quotidiennes d'état civil dans nos pays, y compris la mise en œuvre de plans d'action nationaux visant à assurer la viabilité du système et l'appropriation par les pays;
 - e. demander à nos partenaires de développement de continuer de soutenir nos efforts en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources et d'aligner leur soutien sur les programmes nationaux concernant l'état civil, conformément aux Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide au développement;
 - f. demander au Groupe d'experts indépendants sur l'information et la responsabilité pour la santé de la femme et de l'enfant de participer au Programme APAI-CRVS ;
 - g. mettre en place des mécanismes de coordination de haut niveau impliquant toutes les parties prenantes pour permettre le fonctionnement efficace des systèmes d'état civil, compte tenu de la nature multisectorielle et intégrée de services d'état civil ;

- h. assurer l'harmonisation entre le système de gestion de l'information sanitaire avec le système d'état civil et veiller à ce que les deux systèmes soient intégrés dans les stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS);
- i. renforcer la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les autorités chargées des questions d'état civil en matière de gestion et de suivi des problèmes systémiques à l'état civil et aux statistiques vitales ;
- j. mettre en place des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation basés sur les résultats pour suivre et faire rapport des progrès réalisés concernant les questions d'état civil ;
- k. continuer de prendre des mesures pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'état civil en assurant les services au niveau local, grâce aux structures et réseaux de services existants, en particulier ceux du secteur de la santé;
- l. intensifier les campagnes de sensibilisation du public sur l'importance et les procédures d'état civil pour assurer le fonctionnement efficace des procédures.

Voie à suivre

Nous demandons:

- 16. aux États membres d'entreprendre une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes nationaux d'état civil et d'élaborer des plans stratégiques et des plans d'action pour l'amélioration des systèmes d'état civil ;
- 17. au Secrétariat et aux autres organisations partenaires de continuer à fournir leur appui technique pour le renforcement des capacités des États membres dans les opérations et la gestion de l'état civil à travers des services consultatifs techniques, des ateliers, la formation et des orientations. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de créer un centre régional de l'état civil destiné à promouvoir la recherche pour renforcer les capacités techniques aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous demandons également au Secrétariat d'entreprendre la recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique;
- 18. aux États membres et aux partenaires de développement de renforcer le Secrétariat sur le système CRVS à la CEA en le dotant de ressources suffisantes et du personnel approprié pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, conformément à la recommandation de la première Conférence ministérielle;

19. invitons les ministres africains de la Santé à se joindre à nous compte tenu de l'importance du rôle du secteur de la santé dans la prestation des services d'état civil en vue d'une approche coordonnée et intégrée des défis à relever pour améliorer les systèmes d'état civil en Afrique;
20. aux universités nationales concernées, aux établissements régionaux de recherche et de formation de répondre à la demande de connaissances en matière d'amélioration de l'enregistrement des décès et de certification des causes de décès dans les pays, avec l'appui des partenaires de développement;
21. à l'Union africaine de mettre à disposition les ressources financières et techniques nécessaires au Programme de développement des systèmes d'état civil et de statistiques vitales.

Nous réaffirmons:

22. notre engagement à faire de la Conférence un forum dynamique pour discuter des questions politiques et stratégiques liées à l'amélioration des systèmes d'état civil et de statistiques vitales en Afrique;
23. à cet égard, nous nous engageons à soutenir la Commission de l'Union africaine dans ses processus de mise en œuvre.

Motion de remerciements

Nous exprimons nos remerciements à Son Excellence le Président Jacob Zuma, au Gouvernement et au peuple de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la présente Conférence, pour les excellentes dispositions qui ont été prises ainsi que pour la chaleureuse hospitalité accordée à toutes les délégations.

Nous exprimons également nos remerciements au Premier ministre de la province du KwaZulu Natal et au Maire de la ville de Durban pour leur chaleureuse hospitalité.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence le Président Jacob Zuma, qui a honoré la Conférence de sa présence et de son discours d'ouverture plein d'enseignement.

Nous exprimons également notre gratitude à S.E. le Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre de l'Intérieur d'Afrique du Sud et Présidente élue de la Commission de l'Union africaine pour la compétence avec laquelle elle a présidé la Conférence.

Nous félicitons la Ministre de l'Intérieur d'Afrique du Sud pour sa récente élection à la Présidence de la Commission de l'Union africaine et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec elle dans le cadre de ses nouvelles fonctions pour avancer le Programme de développement du système d'état civil.

Nous remercions Son Excellence M. Birhan Hailu, Ministre de la Justice d'Ethiopie et Président du Bureau de notre Conférence, ainsi que tous les autres membres du Bureau pour leur leadership au cours des deux dernières années.

Nous remercions également la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BAD, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, l'OMS et le RMS ainsi que les autres partenaires pour leurs présentations et pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation de la Conférence.

Nous nous réjouissons à l'idée que notre prochaine Conférence sera organisée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, en septembre 2014.

2012

Report of The 2nd AU conference of ministers responsible for civil registration, Durban, South Africa, 3 – 7 September 2012

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4303>

Downloaded from African Union Common Repository